



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

DÉCLARATION LIMINAIRE DU CHS-CT DU 22 février 2013

Monsieur le Président du CHS-CT des Côtes d'Armor,

Mesdames Messieurs les représentants de l'Administration et des organisations syndicales.

Monsieur le Président, ce premier CHS-CT exceptionnel de l'année, se réunit à l'initiative de la parité syndicale.

Le budget de fonctionnement est en baisse de 0,8% pour le département passant de 124 334 euros à 123 400 euros, la dotation elle est fixée à 94% de cette somme.

On peut s'étonner de cette baisse sachant qu'entre 2010 et 2011, les données transmises par les Médecins de Prévention montrent une dégradation de la santé au travail des agents et que dans le même temps les Inspecteurs et Inspectrices Santé et Sécurité au Travail constatent une augmentation des risques liés aux conditions de travail (voir note d'orientation).

Cette même note, dans son premier point veut que l'on supprime les défauts de conformité réglementaire soulevés dans les rapports des ISST.

Notre département n'échappera pas à ces mises en conformité, c'est pourquoi **FO-DGFIP** vous enjoint Monsieur le Président de veiller à ce que le budget 2013 soit entièrement versé, afin que le CHS-CT puisse mener toutes les actions relevant de sa compétence.

L'ordre du jour dans son point 2 dit que : le CHS-CT doit rendre un avis sur les mesures individuelles et collectives de prévention des risques psychosociaux prises ou à prendre par la DDFIP22 consécutives aux suppressions d'emplois enregistrées au procès-verbal du CT du 21/12/2012

A ce jour, force est de constater que rien n'a été transmis au CHSCT, mais peut-être allez-vous le faire lors de cette séance.

Pour l'instant, que devons-nous en conclure ?

Que vous n'avez pas établi de plan de prévention ?

Pourtant le grand cheval de bataille de la Centrale pour 2012, en matière d'hygiène et de sécurité, a été la prise en compte des RPS. La Centrale s'étant même fendu d'une formation à l'intention des personnels d'encadrement. Il est vrai que depuis, la dite formation a été suspendue et remise sine die pour le reste du personnel.

Suite à nos visites de postes, on constate qu'une formation est plus que nécessaire pour certains éléments qui ne semblent toujours pas avoir compris l'enjeu des risques psychosociaux, quand on voit leur attitude.

Force Ouvrière demande :

**l'amélioration des conditions de travail, qu'elles soient matérielles ou humaines,
la prise en charge du stress des agents,
la création d'emplois statutaires,
la prise en charge psychosociale de chaque agent avant qu'il y ait un accident.**